

























MANIFESTE

pour des projets d'urbanisme durable en Nord-Pas de Calais

De la prise en compte d'un monde fini, des évidences sont apparues bousculant les pratiques d'urbanisme et d'aménagement. Le développement durable interroge la ville de demain. Elle se dessine mais ses contours ont du mal à se préciser dans l'espace, notamment parce que le changement climatique et la façon de s'y adapter ne sont pas encore une réalité, alors que nos territoires auront inévitablement à faire preuve de robustesse et de résilience.

Du niveau européen au niveau local, les déclarations et cadres règlementaires convergent et inscrivent de nouveaux enjeux.

Diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon de 2050, préserver les ressources naturelles, s'adapter aux conséquences du changement climatique et répondre aux besoins futures de la population, tels sont les nouveaux paradigmes qui doivent guider les choix et opérations d'urbanisme d'aujourd'hui.

La charte de Leipzig (2007) et notamment la stratégie européenne « ville durable » souscrivent à un développement intégré et équilibré du territoire.

La loi portant engagement national pour l'environnement dite Grenelle 2 (2010) introduit dans les documents d'urbanisme, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le développement des énergies renouvelables, la protection de la biodiversité, la gestion économe de l'espace, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles ou forestières et la diminution des obligations de déplacements. Cette loi est confortée par la loi dite de modernisation agricole qui inscrit une ambition de diviser par deux le rythme de disparition des terres agricoles.

Au niveau régional, le projet de Schéma Régional Climat Air Energie fixe de nouvelles ambitions, notamment en matière d'urbanisme, dont l'objectif de diviser par 3 le rythme de consommation foncière d'ici 2020.

Le SRADDT renforce son volet « climat » dont l'urbanisme est un enjeu central..

Les Directives Régionales d'Aménagement, issues du SRADT, relatives à la maîtrise de la périurbanisation et à la Trame Verte et Bleue, fixent des principes durables d'aménagement et d'urbanisme.

A travers les dynamiques de révisions ou d'élaborations des documents de planification et d'urbanisme (SCOT, PCT, PCET...), les territoires élaborent des stratégies où l'urbanisme durable est au cœur des réflexions, y compris en milieu rural.

Aussi, au niveau infrarégional et local, ces objectifs s'affichent tout ou partie dans les agendas 21 départementaux et locaux, la charte renouvellement urbain durable de l'aire métropolitaine lilloise, la charte et le cadre stratégique « éco-quartier » développés par LMCU et la ville de Lille, la démarche vers un urbanisme de qualité en milieu rural initiée par ENRx,...et dans bien d'autres supports en cours sur le territoire régional .

Les engagements méthodologiques et exigences réglementaires abondent et constituent un cadre de référence vertueux pour les porteurs de projets, élus, aménageurs, bailleurs, ... S'ils permettent de borner, de jalonner et de limiter... ils ne doivent pas se suffire à eux-mêmes, sans quoi les projets urbains peineraient à rendre la ville durable « désirable ».

A chacun alors de promouvoir et de s'engager dans une véritable culture de projet, de veiller à ce que le projet urbain se nourrisse de l'expertise de l'usager, intègre une dimension sensible, émotionnelle et esthétique de la production architecturale et urbaine et garantisse les conditions de l'épanouissement à la fois individuel et collectif sans lesquelles il n'est de ville qui vaille sur le plan des solidarités territoriales.

C'est à l'initiative de professionnels des Agences d'Urbanisme (de Lille Métropole, de Béthune, de Saint Omer, de Dunkerque et de la Sambre), de la Mission Bassin Minier, du CAUE62 et du CERDD et sous l'impulsion de la Région Nord Pas de Calais et de l'ADEME qu'est né ce manifeste.

Il traduit l'engagement en faveur d'un urbanisme de projet durable visant les principes d'actions suivants :

ASSOCIER

- organiser, dès l'amont, avec des modes imaginatifs et innovants, et aux différentes phases du projet, le dialogue et favoriser l'initiative citoyenne pour la construction d'un projet partagé,
- faire exprimer les besoins, accompagner l'évolution des usages et encourager les comportements porteurs d'écocitoyenneté,
- favoriser la construction de projets collectifs, maximisant l'élaboration de réponses mutualisées au service des trajectoires et de l'épanouissement individuels, traduisant un art et une volonté de vivre ensemble,

PLANIFIER

- analyser, en amont du projet, les besoins à court, moyen et long terme et à différentes échelles territoriales et diagnostiquer les sites (contraintes, opportunités) en intégrant les questions énergétiques et climatiques (risque d'inondation, perte de biodiversité....).
- traduire les orientations du projet de territoire et des documents réglementaires en présence (SCOT, PLU, PLH, PDU, chartes de Parc, PCT,...), voire, au besoin, proposer leurs optimisations,
- définir une stratégie foncière afin de recycler et d'investir prioritairement le tissu urbain existant (centre-bourg, espaces délaissés,...), sinon, proportionner l'extension urbaine au renouvellement urbain et optimiser l'usage du foncier,
- privilégier l'urbanisation à proximité des axes de transports collectifs et des services et équipements existants.

EVALUER

PROGRAMMER

- proposer des formes urbaines innovantes (bâti, parcellaire, espace public,...) traduisant des objectifs ambitieux de densité et s'appuyant sur les référentiels et critères existants,
- rechercher une mixité fonctionnelle et assurer à proximité des logements au moins deux des trois fonctions suivantes : espaces et équipements publics, activités artisanales et commerciales, bâtiments tertiaires,
- répondre aux besoins de logements de chacun (personnes âgées, jeunes ménages, personnes en situation de handicap, personnes en difficultés sociales,...).
- promouvoir une diversité des modes de déplacements, offrir une alternative aux déplacements routiers, assurer une offre de transports doux et un partage équitable de la voirie, limiter la place et l'emprise de la voiture privilégiant les solutions mutualisées dans le cadre d'un aménagement paysager et environnemental.
- valoriser et conforter la mise en œuvre d'une trame verte et bleue et créer une continuité végétale et une perception végétale dominante.

CONCEVOIR

- limiter la dépendance du projet à la consommation d'énergie fossile tout au long de la vie du projet (investissement, fonctionnement,...): conception bioclimatique, bâtiments performants, développement des énergies renouvelables, réduction de l'usage de la voiture et des besoins de mobilité contrainte,
- prendre en compte les besoins d'adaptation au changement climatique et aux risques associés (îlot de chaleur, inondation,...),
- favoriser une gestion de proximité des déchets organiques (compostage domestique ou de quartier, paillage...) et intégrer les dispositifs de pré-collecte et de collecte des déchets,
- gérer sur site les eaux pluviales (infiltration, valorisation, récupération et réutilisation) en lien avec la trame hydrographique,
- viser une biodiversité positive et notamment favoriser les essences locales, créer des continuités écologiques, privilégier une gestion différenciée des espaces verts et veiller à réduire les nuisances et pollutions afin de préserver un environnement sain pour promouvoir un bien-être indispensable à l'épanouissement humain.